



17th St. & Constitution Avenue N.W.
Washington, D.C. 20006
Etats-Unis d'Amérique

Organisation des États Américains

T. 202.458.3000
www.oea.org



**QUARANTE-DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA**

3 - 5 juin 2012

Cochabamba, Bolivia

BULLETIN D'INFORMATION

Les délégations peuvent obtenir les documents à la page suivante:
www.oas.org/42ag



1. Lieu de l'Assemblée générale

La Quarante-deuxième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains (OEA) se tiendra du 3 au 5 juin 2012 dans la ville de Cochabamba (Bolivie). Les réunions auront lieu à l'Hôtel Regina Resort, situé à *Tiquipaya, Prolongación Calle Cochabamba camino a Apote*, Cochabamba, Bolivie.

2. Coordination nationale:

Mme Aylin Oropeza Bleichner

Coordnatrice nationale de la

Quarante-deuxième Session ordinaire de l'Assemblée générale

Aoropeza@rree.gob.bo

3. Hébergement:

Par l'intermédiaire de la Coordination nationale, le Ministère des relations extérieures de la Bolivie a sélectionné les hôtels suivants pour les chefs de délégation et les membres de leurs délégations officielles.

Hôtel	Tarif EU\$*	Site web
Hôtel Regina Resort y Convenciones	Chambre simple: EU\$90 Chambre double: EU\$150	http://www.hotelreginabolivia.com/
Hôtel La Colonia	Chambre simple: EU\$80 Chambre double: EU\$90	http://www.lacoloniahotel.com.bo/
Hôtel Toloma	Chambre simple: EU\$99 Chambre double: EU\$99	www.tolomahotel.com
Hôtel Gran Cochabamba	Chambre simple: EU\$102 Chambre double: EU\$116	http://www.granhotelcochabamba.com/index.php

Le Gouvernement de la Bolivie couvrira uniquement les frais d'hébergement pour **trois nuits**, du 2 au 5 juin 2012, pour les chefs de délégation des États membres. La Coordination nationale a également bloqué 3 chambres supplémentaires par délégation participante dans chacun des hôtels choisis, lesquelles devront être confirmées par l'entremise de la Commission d'hébergement de la Coordination nationale.

Les délégations devront faire les démarches nécessaires pour remplir toutes les parties du formulaire HÉBERGEMENT ET RENSEIGNEMENTS SUR LE VOYAGE disponible à l'adresse suivante: <http://www.42agoebolivia.gob.bo/formulario.doc> et transmettre celui-ci électroniquement à:

Commission d'hébergement:

M. Gustavo Invernizzi

Courriel : hoteles@42agoebolivia.gob.bo

La note d'hôtel devra être réglée directement par chaque participant à son départ, conformément aux procédures habituelles établies par les sociétés hôtelières. **Toute demande de réservation, pour qu'elle soit confirmée, doit être accompagnée d'un numéro de carte de crédit valide** et de sa date d'expiration.

Toutes les délégations doivent soumettre leurs requêtes d'hébergement avant le 30 avril 2012, sans exception. Passée cette date, le Ministère des relations extérieures ne pourra assumer aucune responsabilité quant à la disponibilité de chambres et des tarifs spéciaux négociés avec les hôtels sélectionnés pour l'Assemblée générale et la réservation des chambres sera automatiquement annulée.

Hôtels supplémentaires: Les réservations de chambres dans d'autres hôtels doivent être effectuées directement avec la Commission d'hébergement. Des renseignements de base sur d'autres hôtels peuvent être consultés en suivant le lien suivant: <http://www.42agoebolivia.gob.bo/hoteles.xlsx>

Chaque participant doit régler sa note d'hôtel (hébergement, repas et frais supplémentaires) directement à son départ.

4. Kiosque de renseignements:

Chacun des hôtels officiels comportera un kiosque de renseignements où les participants peuvent trouver des renseignements supplémentaires sur des itinéraires et les horaires de transport, le siège de l'Assemblée générale, les heures d'inscription et l'accréditation tardive, ainsi que des renseignements généraux sur la ville de Cochabamba.

5. Identification de bagages

Toutes les délégations sont priées d'identifier les bagages au moyen de l'étiquette que l'OEA leur aura fournie au préalable afin de faciliter leur arrivée à Cochabamba et leur départ.

6. Formalités d'entrée et de sortie du pays

Le lien suivant: <http://www.rree.gob.bo/> contient des renseignements sur les exigences en matière de visa pour entrer en Bolivie.

7. Accueil à l'aéroport

Le Gouvernement de la Bolivie mettra à disposition des fonctionnaires affectés à l'accueil

des délégations officielles à l'aéroport international de Cochabamba.

8. Transport

Entre le 3 et le 5 juin, le Gouvernement de la Bolivie offrira le transport aux chefs de délégation. Aux mêmes dates, il offrira également à tous les délégués un transport collectif: a) de l'aéroport jusqu'aux hôtels officiels pour les délégations; b) des hôtels officiels au siège de l'Assemblée générale et vice versa pour les délégations. Les itinéraires et les horaires seront publiés en temps et lieu.

9. Accréditation:

Les délégations, les observateurs et les invités spéciaux devront envoyer leurs lettres de créance en format PDF et uniquement par voie électronique à l'adresse suivante:

Bureau du Secrétariat de l'Assemblée générale

Courriel : coordinacionag@oas.org

10. Inscription des participants:

Une fois que les délégations auront terminé leur processus d'accréditation, elles devront s'inscrire en ligne en se rendant à la page <http://www.oas.org/es/42ag/>. Le formulaire d'inscription sera disponible à partir du **19 mars 2012** et doit être rempli et transmis au plus tard le **21 mai 2012**. Les dates d'inscription au siège (Washington, D.C.) seront communiquées en temps et lieu.

L'inscription tardive des délégations officielles et la remise des cartes d'identification se feront le jeudi 31 mai 2012 de 8 h 30 à 17 h 30 sans arrêt, à l'Hôtel Regina Resort.

En Bolivie, les délégués recevront une carte d'identification qu'ils devront exhiber durant toutes les activités de l'Assemblée générale, pour des raisons de sécurité. Les délégations et tous les participants sont priés de présenter, au moment de leur inscription, une copie de leurs lettres de créance.

11. Langues et documents de travail

Les réunions de travail de l'Assemblée générale se tiendront dans les langues officielles de l'Organisation: le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais; un service d'interprétation simultanée sera offert dans ces langues. Étant donné que des mesures d'efficacité écologique seront appliquées et que **l'impression de documents sera limitée**, les participants sont priés de conserver leurs documents pendant toutes les séances. Les délégations sont priées d'obtenir les documents de l'Assemblée générale à la page: www.oas.org/42ag.

12. Renseignements supplémentaires

En cas de préoccupation quelconque sur la Quarante-deuxième Session ordinaire de l'Assemblée générale, veuillez entrer en contact à Washington avec le numéro (202) 458-3670, ou visiter la page www.oas.org/42ag.

13. Électricité

Le courant électrique est de 220 volts et 50 cycles.